

21/03/19

ParisDoc, Forum Public

TERRITORIALITÉ DES FINANCEMENTS, TERRITORIALITÉ DES CONTENUS

Intro

Catherine Bizern, déléguée générale et DA

« Le pouvoir est entre les mains de ceux qui ont de l'argent » Orson Wells

Julie Paratian, productrice, présidente de l'asso Les amis du réel

thématique en écho avec les gilets jaunes

comment garder une liberté tout en ayant une viabilité ?

journée parrainée par eurodoc

disparité entre les régions : pas d'aide à l'écriture en pays de la Loire, mini budget en Bourgogne-Franche-Comté

Panorama

1° débat

modéré par Cyril Smet, délégué cinéma, SPI

Jean-Baptiste Fribourg, prod à la société des Apaches, membre de l'asso APAA

Marie Dumoulin, prod au doc du nord, présidente de l'asso Rhizom

Céline Dréan, réalisatrice, membre de l'asso auteur l'Arbre

Gabrielle Schaff, réalisatrice, présidente de l'asso auteur l'ARNO

PANORAMA

Les politiques régionales ont plus de 30 ans en matière audiovisuelle et cinématographique, elles datent du milieu des années 80 (alors que l'accompagnement du CNC date des années 90), donc elles n'ont pas été calquées sur le CNC

*données de Ciclic

1795 aides accordées en 2017 par 34 collectivités territoriales

75 millions pour l'AV (45%) et C (55%) pour les aides à la prod

*données de CNC

26 Millions / 850 Millions

les régions sont souvent les premiers partenaires

et le doc en région représente 10 millions d'euros

aucunes données du CNC concernant les productions initiées en région...

*données de films en Bretagne

30 % des auteurs sont installés hors IDF

25 % des sociétés sont installées hors IDF

* Films France

localisation des tournages de films produits en France

35 % des jours de tournage sont en région, 48 % en IDF et le reste à l'étranger

on quantifie les données économiques, mais pas du tout les données culturelles (aménagement et retombées)

Alors, comment documenter le fait culturel ?

CADRE JURIDIQUE

* le cadre européen (via la communication cinéma) :

- le premier critère : il doit être un objet culturel

- le second est la localisation des dépenses : le seuil imposé ne doit pas aller au-delà de 160 % du montant de l'aide ou 80 % du budget de prod (pour des raisons de libre jeu de la concurrence)

- enfin l'aide doit être limitée dans son intensité : à 50 % sauf pour les films difficiles (la notion de films difficiles étant à l'appréciation de chaque état-membre)

* le cadre français

- compétence nationale, **loi nautre**, région a une compétence obligatoire et partagée (ce qui est le cas de la culture et du sport)

La politique qui en découle varie en fonction de l'intérêt public local.

- les conventions de coopération état-région sont un outil d'incitation : la région s'engage sur telle ou telle chose et, en contre partie, le cnc abonde via le compte de soutien, offrant ainsi une complémentarité des financements. Ces conventions arrivent à échéance à la fin de l'année. Alors, comment utilise-t-on ces 9 mois ?

Comment peut-on soutenir les auteurs et les filières, renforcer les tournages en région, favoriser la diffusion des œuvres ?

Céline Dréan / Région Bretagne

- c'est clairement une volonté politique qui a créé un tissu fort de professionnels
un des premiers COM : très structurant, puisqu'il a été pensé pour pouvoir aller dans le COSIP ; dans cet outil, le CRB a également affiché sa volonté de ne pas fermer ces aides à la Bretagne, (ce qui n'est pas le cas des diffuseurs sur place, qui eux demandent des sujets territoriaux!)
- Cette volonté de la région de nous fédérer est le point de départ de la création de films en Bretagne qui fonctionne en collège : auteur réal/ prod/technicien/acteurs de la diffusion
plus des commissions transversales
- en plus, il existe une asso des auteurs, l'arbre, qui fête ses 20 ans
- toute la filière est depuis deux ans en concertation avec le CRB pour une refonte du soutien à la création, ce qui va modifier la philosophie du fond. Il y a toujours eu une très forte concertation et des échanges permanents avec le CRB.

Jean-Baptiste Fribourg prod à Lyon / Région Rhone-Alpes Auvergne

- collectif de l'APAA, asso des producteurs (en // collectif d'auteurs-réal en cours de création), prod en majorité de documentaires et regroupant env 20 membres.
Résultat d'une prise de conscience de se serrer les coudes et même avant tout de se connaître ; d'autant plus important dans une grande région : fusion, créant des déséquilibres, des paradoxes et une forte polarisation sur les métropoles
Conséquence : c'est compliqué de se voir et, en même temps, c'est dur de créer une dynamique collective sur skype, d'où l'importance de s'appuyer sur des événements (clermont, annecy, lussas et lumière) pour faciliter les rencontres
- l'objectif de cette asso est de travailler ensemble, mais également d'avoir un interlocuteur identifié, afin de faciliter les échanges avec la région, les diffuseurs (F3, tenk, Lyon capital)
- le chantier en cours: les faire se rencontrer afin de faire émerger des intérêts communs
- la création de l'APAA a également été motivée par la fédération des assos de prod en région, créée à Lussas l'été dernier.

Marie Dumoulin prod à Tourcoing / Région Haut de France

volonté politique forte en matière culturelle : le CRAV puis Pictanovo, qui est une délégation de la région pour mener à bien le soutien à la filière CAV et jeux vidéo
cette volonté politique a été renouvelée lors des dernières élections.
- Résultat : budget important, COM ancien (avec 2 chaînes locales ayant des enveloppes numériques, donc qui produisent avec des vrais sous !)
Rhizom est une nouvelle asso : il y a assez peu de producteurs en région, essentiellement des prod de documentaire, volonté de s'ouvrir aux jeunes producteurs, besoin de se connaître, pb car on est éparpillé (tout se passe à Lille, difficile pour la Picardie). Importance d'intégrer cette dimension du territoire dans les réflexions.
- Volonté aussi de se rapprocher aussi des gens qui font des acteurs de la diffusion en région

-importance de se poser la question de : qu'est ce qu'un documentaire de proximité ? Ça n'est pas seulement un sujet régional, pas forcément un doc se passant en région

Gabrielle, réalisatrice / Région Normandie

les conséquence de la fusion :

avant :

- gestion directe du fond d'aide par une asso, avec pour conséquence deux points importants : pas de vote des élus après la commission (rappel : en 2018, des élus n'ont pas suivi l'avis favorable de la commission dans deux régions), mais aussi un transfert très rapide des fonds.

- la basse normandie était très peu territorialisée mais n'avait des aides à la prod que pour le doc. La haute normandie n'avait pas d'aide à l'écriture, mais plein à la prod, ce qui s'équilibrait.

Maintenant :

ça s'est reterritorialisé : obligation de dépenser 100 % de l'argent en région (les salaires du réal ne peuvent pas remplir ses 100 %)

c'est désormais gérer par le CRN

- ARNO a été créée pdt la fusion, suite au constat de la difficulté de peser à titre individuel

Qu'est ce que faire un film en région ? Un réalisateur bouge énormément, que ce soit pour ses repérages que pour ces rdv associatif, d'autant plus onéreux suite à la fusion des régions.

- Pour rebondir sur ce sujet de la mobilité, l'asso a reçu une fin de non recevoir suite à sa demande de subvention, donc pas de budget de fonctionnement, donc pas d'aide à la mobilité de ce côté là - non plus, donc toutes ces actions ne sont menées que sur les fonds propres des auteurs et des différents acteurs de la filière

Constat d'une accélération de la structuration des professionnels depuis 2015-2016 quelles sont vos attentes dans les trois ans pour l'évaluation des politiques publiques ?

Normandie

- l'objectif actuel est la rencontre avec les diffuseurs (normandie TV et F3N)

Bretagne

- convention état-région en discussion depuis 2 ans via Films en Bretagne

- Suite à la crise des TV locales, les auteurs-réalisateurs ont créé le collectif de **la boucle documentaire**, qui permet une articulation des aides à l'échelle nationale et régionale, avec l'objectif d'aller vers la diversité et l'égalité.

ex des aides à l'écriture :

- le CNC a arrêté de les abonder ; en conséquence, certaines régions ont arrêté ces aides à l'écriture, ce qui prouve que les régions sont influencées par les politiques du CNC.

Aujourd'hui, le CNC revient sur cette position, il abonde désormais les résidences, mais pas sur les aides « sèches » aux auteurs.

- Autre questionnement sur cette thématique : pourquoi les aides à l'écriture sont-elles dans certaines régions versées au producteur ? L'écriture est le point de départ, l'auteur a besoin de vivre pendant cette période (il ne peut pas vivre de résidence, puisqu'il n'est généralement pas payé pendant cette période, contrairement aux encadrants/organisateur de ces résidences!).

Ceci soulève la question de la consolidation des parcours.

RAA

importance de faire quelque chose ensemble (prod et auteur) pour faire évoluer via cette interface CNC région

- mais il faut aller vite, ce qui n'est pas évident par rapport au fonctionnement collectif

- importance de souligner l'effet levier de certaines aides : par exemple sortir de la logique de projet pour aider à la structuration des sociétés, via des aides au programme et des aides à l'exportation

- importance des suivis avec les comités de lecture qui voit les projets avancer (dev puis prod), mais aussi une production prendre de la maturité, ce qui peut être un réel accompagnement

HDF

l'écriture est le nerf de la guerre ; pour soutenir un auteur, il faut du temps, et ce temps de l'écriture

représente aussi un budget (repérage, billet de train...)

il ne faut donc pas sous estimer l'écriture et le développement

donner du temps aux auteurs et aux boîtes de production

- une piste à développer est la coopération inter-régionale, avec tournage dans une région, montage dans l'autre, en s'appuyant sur des chaînes locales ouvertes sur la notion d'ancrage local

- importance des COM en tant qu'éléments structurants puisque la collectivité confie une somme d'argent aux diffuseurs, qui le « redistribue » aux productions locales suivant les projets

B

3 chaînes locales et F3B

FenB est signataire d'un protocole d'accord en amont du COM, ce qui permet aux différents acteurs de vraiment pouvoir influencer la convention (elle ne peut pas en être signataire, d'où cette étape du protocole d'accord). En plus, chaque année, organisation de plusieurs rdv pour faire le point sur le COM en cours.

Ex : suite à la demande des professionnels, le COM a été poussé vers la fiction, mais aussi il n'a pas été trop territorialisé

HDF

2 chaînes locales (ouéo et Grand Lille TV), le COM porte principalement sur le documentaire, mais aussi une websérie (en écho au festival sérimania), et comporte également une enveloppe pour diffuser du CM

Effet structurant d'un COM est indéniable, il existe néanmoins quelques biais : il peut apporter des restrictions dans la liberté d'écrire et de faire son film (ancrage local notamment), et comporte un risque d'enfermement (contrainte par exemple de s'appuyer que sur de jeunes auteurs)

La chaîne met 20000€, ce qui donne à l'automatique un budget max de 80000€

dans ce cadre, c'est très compliqué de chercher un second diffuseur, notamment à cause de la rencontre impossible entre 2 visions différentes (trop régional ou pas assez!)

Marie fait toujours 2 ou 3 films par an dans ce cadre.

RAA

pas de COM, un petit avec des chaînes locales mais sans contrepartie sur de la redistribution vers de la création !

Prépare le prochain avec la région

N

pas de com, mais y travaille

la plupart des films documentaire se font avec des chaînes locales, ce qui est très préoccupant s'il y a la contrainte de la proximité et de la territorialisation du contenu.

Positionnement sur la diffusion des œuvres

RAA

il existe le dispositif **toile du doc**, suite à une sélection puis les films sont accompagnés important puisque ça permet de faire vivre le film dans la durée et dans les territoires

B

il existe dans la convention état-région, un volet diffusion

ce qui a donné naissance à la mission zoom Bretagne et au mois du doc, avec un relai par département et 200 lieux de diff

Par contre, la rémunération des auteurs est encore trop peu prise en compte

Ce qui pose à nouveau la question de la mobilité. Une aide à la mobilité des auteurs va donc être demandée

N

vrai soutien de la région via normandie image (médiathèque, cinéma...) et aussi pdt le mois du docu

HDF

Cette question de la visibilité et de la diffusion des œuvres doit rentrer dans les discussions.

Il existe un opérateur en région, heures exquises, qui fait déjà un travail important.

Comment faire lien et développer l'international?

Il faut d'abord avoir et développer des projets ayant le potentiel !

Concrètement, ça demande du temps et de l'expertise, ce qui signifie

- des budgets au niveau de l'écriture et du développement
- des aides de formation type Eurodoc ou en autoformation : les régions peuvent peut être être des leviers

une des pistes possible est également l'interrégional via le transfrontalier avec suisse, italie, belgique, espagne, pays basque

intervention dans la salle :

ex de la Nouvelle Aquitaine où il existe une aide au projet d'initiative régionale (auteur ou prod) : donc sans forcer le tournage ou le montage en montage en région

- aide au projet , aide au œuvre

mise en production (minoritaire en part française)

- aide au programme de société : programme éditorial de société (écriture dev prod)

identifier des marchés pour s'engager vers l'international

l'agence aussi soutien les auteurs et les prod (ex san sébastian)

festival de Biarritz sur l'amérique latine par ex, permet la rencontre et le réseau en vue de coproduction

transfrontalier, euscadi (grand pays basque), programme culturel et économique,

de plus en plus de lien entre producteurs

ex GD Est

- fond de coproduction pour le dev et la prod avec la Belgique, luxembourg, allemagne, belgique, (suisse?)

- forum alentour : événement permettant la rencontre entre producteurs, et donc la mobilité internationale

- soutien à des déplacements en cours de discussion

prise en charge via l'Europe de 2 événements majeurs par an

B

axe de travail en cours

mais rappel qu'avant l'international, la question de l'accès aux chaînes nationales pour les acteurs des filières en région est toujours problématique !!

rappel de l'étude de Films en Bretagne « [production un regard hexagonal](#) » : 90 % des

documentaires diffusées des chaînes nationales et Arte sont issus de productions installées en IDF

alors que la répartition des aides (CNC et à la procirep) entre prod IDF et prod en région est équivalente. A faire évoluer donc !

2° débat

modéré par Cyril Smet, délégué cinéma, SPI

Malika Aït Gherbi Palmer, directrice de Pictanovo

Nicolas Mazars , dir des affaires juridiques et institutionnelles de la SCAM

Pierre Dallois, responsable du pole création à Ciclic

Olivier Brumelot,

délégué à l'antenne et au programme F3Pays de la Loire & membre du CA de la platerforme

Comment développer les politiques de soutien à la création en région ?

précisions :

la SCAM regroupe 40000 auteurs

Ciclic / Région Centre

pas de fusion ds cette région, le fond de soutien n'a donc pas évolué,

rappel : Ciclic est un service public culturel et régional

sa mission : soutenir la création mais aussi accompagner la filière dans son développement ; ça ne s'arrête donc pas qu'au financement! Un de leurs rôles est bien d'interroger les professionnels sur leurs besoins

il existe en région une piste vers l'émergence (5000€), une aide vers l'international (accompagnement)

co existence de programmes individuel et collectif, ce qui permet une pensée collective

les enjeux :

- favoriser une connaissance interprofessionnelle et le développement à l'international, notamment via l'identification de la filière par les festivals
- favoriser la diversification
- mais aussi un accompagnement individuel (ne pas seulement transmettre oui ou non votre projet a été soutenu), importance au moment des retours, qui sont de véritables outils de dialogue avec les porteurs de projets ; ils peuvent par ex entraîner une collaboration avec un professionnel, l'ajout d'un coauteur...

Pictanovo / Région HDF

- campagne régionale tendue (risque FN), d'où l'importance défendre la garantie de la liberté des projets

- réforme territoriale, fusion avec une région où il n'y avait que peu de choses (Picardie, qui souffre de la proximité de Paris)

convention état région :

- évolution des chaînes locales le COM n'en n'avait qu'une, maintenant, 2 (ce qui amène à un apprentissage en cours pour le Gd Lille)

- Ne pas oublier le rôle des antennes de F3, qui passeront de 2h à 6 heures de programmes régionaux, ce qui est un élément central pour les filières.

Côté formation, évocation avec eurodoc de la réouverture d'un programme spécial région

F3 / Région PdL

- territorialisation des films et des financements : faut-il un sujet régional pour un diffuseur régional ? Pour lui, les antennes F3 doivent

- tendre un miroir à leur propre région, jeter un regard sur les communautés des spectateurs

- être au côté d'une filière, être un partenaire actif auprès de personnes, auteur ou prod, ayant des points de vue à défendre

ex de « presque un siècle » de Pascal Bodet qui profite à la région puisqu'il est diffusé au cinéma du réel

C

chaque région a des orientations spécifiques

le lien avec la région n'est pas forcément le sujet mais peut être l'importance de l'attention à la filière, d'où l'obligation de dépenses (afin de servir à la filière)

attention au décalage entre critères de dépôt et critères de sélection

SCAM

- tout intéresse les auteurs, pas forcément le lien au territoire

- concernant la problématique de l'accès aux chaînes nationales : il faut rappeler que ce n'est pas parce qu'on travaille en région que notre diffuseur est forcément régional (que ce soit F3 ou des chaînes locales),

- évolution en cours à la scam pour être plus attentifs aux retours des auteurs installés en région, notamment à travers les rencontres territoire et création. Elles permettent de faire un point, l'an passé avec Delphine Ernotte par ex, mais aussi des politiques (sénateurs, députés)

PdL

- F3 ne peut pas tout absorber, il n'existe qu'une seule case, un seul rdv hebdomadaire pour des films de styles très différents (un peu grand écart !)

230 doc par an.

- Avec la nouveauté des collections où les 13 antennes proposent chacune un 52' sur une même thématique, les 13 films étant diffusés le même soir.

- l'intérêt de ce réseau de chaînes est la circulation des œuvres au sein de ces différentes antennes (ce vers quoi s'oriente aussi les chaînes locales, notamment à travers l'exemple du réseau Via)

- la réforme AVP est au cœur de ces liens ; la direction des antennes régionales est l'interface tant au niveau documentaire que spectacle vivant

- Case supplémentaire sur la grille : celle de l'heure D (8 films par an)

réflexion actuellement sur une case moins orientée « auteur » que celle de l'heure D, afin de ratisser plus large et faire remonter des projets régionaux au national

Question du public, Jean Laurent, **film de force majeure**

Rappel qu'il existe une autre voie pour le doc : le cinéma

qui apporte l'avantage d'une plus grande flexibilité en passant par le côté court métrage, plus de liberté dans les financements, voie qui est peut être un peu moins précaire

précisions supplémentaire, le long métrage possède généralement moins de contrainte dans les dépenses région (convention collective cinéma)

C

soutien à l'écriture au long métrage, complètement territorialisé

principe de réciprocité

Scam

- discussion autour du documentaire pour balayer l'ensemble des aides au lg métrage avec le CNC

- signé la chronologie des médias, avec une dérogation pour le doc, si pas soutenu par une chaîne payante, le diffuseur peut diffuser son film 13 mois après la sortie en salle (ou VOD)

5 à 8 docs par an sont aidé par Canal (autres chaînes payantes : ocs et cinéplus), sur 60 films sortis en salle

pour rappel, le doc a une durée d'exploitation plus longue, plus constante

on peut par ailleurs espérer que les chaînes gratuites investissent plus ; c'est en tout cas une piste portée par la scam et arte notamment

Question du public, Jean Laurent, **film de force majeure**

concertation de la filière par le CR pour refondre la politique régionale sur le secteur, perspective d'un nouvel acteur en régional, ce qui provoque forcément des inquiétudes

des professionnels locaux craignent de se faire engloutir par une superstructure (renforcé par la centralisation autour de la mégapole)

volonté publique plus floue

il faut des moyens financiers pour être structurant, pour être un lieu d'accueil

le cadre budgétaire peut-il être fixé avant ?

C

À l'origine, une émanation de la société civile (asso image pcbl) a réussi à convaincre d'intervenir sur le cinéma (2004 convention CCN région), puis la création d'un centre image (établissement public), puis ciclic (fusion avec le livre)

c'est un processus mais aussi un changement de statut d'une asso ça devient une institution

(financée), d'où l'importance de redonner la place aux professionnels d'interpeller les pouvoirs publics, ces professionnels ne portant pas la même parole, et pas de la même manière.

Le COM a eu un effet levier, d'où la naissance de collectif en plus de ciclic

Ce qui est essentiel, Ciclic ne peut travailler seulement !

Importance aussi de la coordination avec les structures d'éducation à l'image

atelier ciclic et émergence au court métrage (dont l'idée est d'aller vers une V1 présentable aux

producteurs régionaux)

l'essentiel est donc de ne pas se substituer mais de s'inscrire dans une complémentarité

HDF

difficile d'animer les 2 axes : animation associative et dimension métier protéiforme ;
élection mars 2021, la collectivité a besoin d'annoncer des choses

SR2I : intégrer le cinéma et l'audiovisuel

Question du public

au niveau de la diffusion, bcp de refus de F3 avec comme argument : on a déjà traité ce sujet, même si le traitement et le point de vue n'ont rien à voir !

F3 PdLoire

- tous les projets sont lus et il y répond, même si on peut ne pas être d'accord avec les arguments.

(plusieurs personnes précisent que Olivier Brumelot est une exception – sous entendu un cas d'excellence- dans le réseau des antennes de F3)

il reçoit 90 propositions et fait 15 copro, ; plus des achats, des préachats, du 2° diffuseur, ce qui mène la chaîne en capacité d'avoir 21 films inédits

10 millions € pour le doc F3, 10 % du budget de FT

600000€ pour F3PdLoire

250000€ par an pour le COM, engagement sur 3 ans (appel à projet, mag culturel)

comprendre les impératifs de chacun, visions différentes, d'où l'intérêt de rentrer au CA de l'association 'la plateforme', afin de développer une vision commune

le COM n'avait pas été conçu pour le doc, donc ce com n'est pas abondé par le CNC, c'est plutôt un accord simple pour servir le territoire. Mais dialogue important avec la région. Ce COM comprend :

- un appel à projet avec une entrée territoriale ; ça a donné 2 projets : création d'un musée d'art moderne et les compagnies qui vont en Avignon

- magazine culturel 'arthothèque' dont il est très content et qui est aidé par le CNC

comment ces COM sont-ils travaillés ?

C

Avant soutien aux œuvres télédiffusées (pb argent public/argent privé)

les COM peuvent être interprétés comme des incitations CNC. Ils permettent de transformer l'argent public (CR) en argent privé (diffuseur)

En Bretagne, les assos ont permis la mise en place d'un protocole préalable, et donc un espace de discussion en amont de la signature du COM

PdL

importance de la pluralité de diffuseurs, sinon F3PdL a le droit de vie ou de mort sur les projets

HDF

à lire ce que fait le CSA avec son rapport sur les chaînes locales

permet une visibilité et une prévisibilité

la formation continue professionnelle :

réflexion pas assez poussée, à développer afin de mieux construire la filière notamment avec les antennes de l'afdas (l'interrégionalité avec l'ina aussi)

quelles demandes pour les auteurs et les producteurs ?